



Fédération interuniversitaire des doctorant.e.s en psychologie

Université de Montréal
Université de Sherbrooke
Université Laval
Université McGill
UQAC
UQAM
UQTR

Document-synthèse résumant les principaux faits liés à la non-rémunération de l'internat en psychologie et les conséquences pour les doctorants, les bénéficiaires des services de psychologie et les universités

1. Les faits

Depuis 2006, un doctorat professionnel ou de 3^e cycle, d'une durée prévue allant de trois à six ans, est obligatoire pour l'obtention du titre de psychologue au Québec. En fin de parcours doctoral, les étudiants doivent accomplir un internat obligatoire de 1600 heures (un an de travail à temps plein) qui suit 700 heures de stages préalablement réalisés. Cet internat se fait très majoritairement dans le réseau public et il est actuellement non-rémunéré. Pourtant, les quelques 250 doctorants qui réalisent leur internat chaque année au Québec accomplissent l'ensemble des tâches qui incombent à un psychologue (évaluation, diagnostic, psychothérapie, consultation, supervision, activités de recherche). De plus, leur niveau de responsabilité est similaire ou supérieur à celui de stagiaires rémunérés appartenant à d'autres professions de la santé, dont les résidents en médecine. À ce stade, l'aide financière offerte par l'entremise du programme de prêts et bourses du MELS n'est généralement plus accessible ou sinon insuffisante pour que les internes assurent leur subsistance. Ils sont ainsi contraints d'occuper un emploi tout en réalisant leur internat, ou d'augmenter leur endettement personnel.

Aucune mesure incitative ni règlement n'oblige les milieux à rémunérer les internes au Québec. Cependant, dans le Canada-anglais, la moyenne de la rémunération des internes en psychologie se situe à 30 000\$, en ce qui a trait aux milieux accrédités par la Société canadienne de psychologie (SCP). Au Québec, certains milieux d'internat ont pris l'initiative personnelle d'offrir une rémunération symbolique à leurs internes afin d'augmenter le recrutement de ces derniers. Ainsi, la rémunération moyenne de 25% des internes en psychologie est moindre que le salaire minimum, tandis que la proportion restante est non-rémunérée.

Un économiste (Thibaudin, 2011¹) engagé par la FIDEP a analysé les exigences et le cadre de supervision de l'internat en psychologie et a conclu que l'interne effectue 80% du travail d'un psychologue en fonction dans le réseau public. Cet économiste a aussi comparé le travail des internes en psychologie à celui de stagiaires rémunérés (p. ex : infirmières, inhalothérapeutes) et a observé qu'il est exigé des seconds moins de tâches et d'autonomie que ce qui est exigé des internes en psychologie. Quant aux résidents en médecine qui eux réalisent leur stage de résidence après quatre ans d'études universitaires, leur salaire

¹ Thibaudin, H. (2011). *La rémunération des internes en psychologie au Québec. Montant et justifications.* <http://fidep.org/wp-content/uploads/2015/05/Rapport-economiste-Remuneration-des-internes-en-psychologie.pdf>

s'élève à 44 552\$² durant leur première année. Quant aux internes en psychologie, leur internat est habituellement réalisé à la 4^e ou la 5^e année de doctorat, soit après huit ou neuf années d'études universitaires.

Ironiquement, un nouveau règlement de l'Ordre des psychologues du Québec³ (le 94H, effectif depuis septembre 2012) permet aux doctorants de pratiquer en dehors de leurs stages, à condition d'être supervisés. Concrètement, cela permet à tout doctorant en psychologie d'obtenir une rémunération pour le même travail que celui réalisé dans le cadre de l'internat.

2. Les conséquences⁴

La durée des programmes de doctorat en psychologie varie entre trois et six ans, mais ceux-ci sont complétés généralement en davantage de temps. À l'Université Laval par exemple, bien que le programme de doctorat en psychologie *Recherche et intervention* (PhD) soit d'une durée prévue de cinq ans, des statistiques obtenues en 2013 nous informaient que parmi la trentaine d'étudiants ayant débuté le doctorat *Recherche et intervention* (PhD) en septembre 2007, seulement deux, en date du 30 octobre 2013, avaient diplômé, soit six ans plus tard (Bureau du registraire, Université Laval, octobre 2013). La FIDEP est au fait que la réalité est la même dans les autres universités, particulièrement pour les programmes menant au titre de Ph.D.

Quatre universités québécoises ont vu leurs programmes de doctorat en psychologie accrédités par la SCP. Cependant, parce que leurs programmes d'internat en psychologie ne prévoient pas de rémunération, ils ne peuvent obtenir l'accréditation de la SCP, bien que les programmes de doctorat l'aient obtenue. Par conséquent, malgré le sceau prestigieux de la SCP, les internes des autres provinces ne sont pas intéressés à venir réaliser leur internat au Québec. De plus, on peut penser que le rayonnement de ces universités s'en trouve diminué.

Sévît actuellement au Québec une pénurie de psychologues dans le réseau public (réseau de la santé et de l'éducation)⁵. Le rythme d'arrivée de nouveaux psychologues dans la profession a connu un ralentissement depuis l'instauration du doctorat comme condition d'accès à la profession. De plus, 81% des doctorants n'envisagent pas ou peu travailler dans le réseau public à temps plein une fois leurs études terminées, les conditions salariales étant les principales barrières d'attraction. Leur intention de ne pas travailler dans le réseau public est directement liée à leur taux d'endettement, dont la moyenne se situait à une hauteur de 21 000\$ en 2011-2012. De plus, l'arrivée sur le marché du travail et l'avancement professionnel et salarial des nouveaux psychologues sont retardés puisque l'internat n'est pas comptabilisé par les employeurs comme une année de travail. Combiné à la non-reconnaissance des

² <http://www.fmrq.qc.ca/conditions-travail/echelle-salariale>

³ <http://www2.ordrepsy.qc.ca/fr/obtenir-un-permis/autorisation-exercer-doctorants-candidats/index.sn>

⁴ Pour plus de détails sur les réalités scolaire, économique et professionnelle des doctorants en psychologie et les impacts de la non-rémunération de l'internat en psychologie, veuillez consulter les rapports suivant :

<http://fidep.org/wp-content/uploads/2015/05/1er-rapport-revise-tire-du-sondage-etudiant.pdf> et

http://fidep.org/wp-content/uploads/2015/05/2e_rapport_revise_tire_du_sondage_etudiant.pdf

⁵ Pour quelques articles traitant du sujet, veuillez consulter par exemple

<http://www.lapresse.ca/actualites/sante/201105/17/01-4400189-les-psychologues-du-quebec-craignent-detre-rayes-de-la-carte.php> et <http://www.passeportsante.net/fr/Actualites/Nouvelles/Fiche.aspx?doc=les-psychologues-du-reseau-public-denoncent-leurs-conditions-de-travail-20110111>) et <http://fr.canoe.ca/cgi-bin/imprimer.cgi?id=921320>

responsabilités et compétences des internes en psychologie, il va de soi que la motivation des nouveaux psychologues à rejoindre les réseaux publics s'en trouve affectée devant les avantages du secteur privé. Quant au quotidien des internes dans leur milieu d'internat (CLSC, écoles, hôpitaux, centres de réadaptation, centres jeunesse, instituts en santé mentale), il est indéniable que la rémunération de l'internat leur épargnerait d'occuper un emploi tout en réalisant leur internat et leur permettrait donc de s'engager plus à fond dans leur travail en augmentant leur disponibilité.

Documents de référence

Adam, S., Vadeboncoeur, J., & Méthot, L. (2004). *L'internat rémunéré: État et solutions*. Clinical internships state of affairs and solutions. P. 211-223. Disponible sur le site www.fidep.org, dans l'onglet Documents.

Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ). (2003). *Rapport no 12. Les programmes du secteur PSYCHOLOGIE, PSYCHOÉDUCATION, SEXOLOGIE, TRAVAIL SOCIAL, ANIMATION SOCIALE ET CULTURELLE, CRIMINOLOGIE ET GÉRONTOLOGIE. Mise à jour des données sur les programmes et suivi des recommandations de la Commission des universités sur les programmes*. Disponible sur le site www.fidep.org, dans l'onglet Documents.

Conseil national des cycles supérieurs (CNCS) et Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ). (2008). *État des lieux : condition financière des étudiants au doctorat en psychologie. Document d'information*. Disponible sur le site www.fidep.org, dans l'onglet Documents.

Fédération interuniversitaire des doctorants en psychologie (FIDEP). (2013). *Étude sur les conditions académique, économique et professionnelle des doctorants en psychologie : Vers une rémunération de l'internat ! Rapport no 1*. Disponible sur le site www.fidep.org, dans l'onglet Documents.

Fédération interuniversitaire des doctorants en psychologie (FIDEP). (2013). *Étude sur les conditions académique, économique et professionnelle des doctorants en psychologie : Vers une rémunération de l'internat ! Rapport no 2*. Disponible sur le site www.fidep.org, dans l'onglet Documents.

Marineau, R. F., Thomassin, L., & Lambert, A.-M. (2007). *Comité de suivi sur rémunération des internes. Rapport final remis à la CREPUQ*. Disponible sur le site www.fidep.org, dans l'onglet Documents.

Ordre des psychologues du Québec (Septembre 2012). *Autorisation d'exercer aux doctorants et candidats*. Disponible à l'adresse suivante : <http://www2.ordrepsy.qc.ca/fr/obtenir-un-permis/autorisation-exercer-doctorants-candidats/index.sn>

Ordre des psychologues du Québec (Juin 2013). *Manuel d'agrément. Aux fins de recommander l'ajout, le maintien ou le retrait de diplômes à la liste des diplômes donnant accès au permis de l'Ordre des psychologues du Québec. Normes, critères minimaux et processus d'évaluation des programmes universitaires*. Disponible à l'adresse suivante : http://www.ordrepsy.qc.ca/sn_uploads/fck/pdf/obtenir_un_permis/2013_06_14_Manuel_d_agrement.pdf

Thibaudin, H. (2011). *La rémunération des internes en psychologie au Québec. Montant et justifications*. Disponible sur le site www.fidep.org, dans l'onglet Documents.